



MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

## INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

Document à conserver par la famille

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente un Accueil de Loisirs le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires vous avez indiqué qu'il présentait une intolérance alimentaire particulière.

Afin de pouvoir aménager ses repas, un certificat médical détaillé de moins de trois mois doit être fourni, si celui-ci ne nous a pas été déjà adressé avant chaque rentrée scolaire.

En l'absence de ces documents et pour des raisons de sécurité, si vous souhaitez que votre enfant dans le cadre de l'Accueil de Loisirs déjeune au restaurant, vous devrez lui fournir un panier repas adapté à son régime alimentaire.

Recevez Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Marie-Anges GONZALES  
Directrice Générale